

**PROCES-VERBAL DE LA QUATRIEME SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DE L'ANNEE 2023
JEUDI 7 DECEMBRE 2023 à 20 HEURES
à l'Aula**

Ouverture de la séance :

A 20 heures, la Présidente du Conseil, Mme Sylviane Lambelet-Blanc ouvre la séance.

Elle salue le Syndic, les Municipaux, l'Assemblée, la presse et le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel :

57 membres sur 65 sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Excusés 8

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023
3. Dépôt de préavis
 - Préavis 8/23 Demande de crédit pour l'achat de véhicules pour la Sécurité municipale et le Service de la voirie et des espaces verts
 - **Préavis 9/23 Demande d'un crédit de Fr. 265'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage et l'élargissement en voie mixte de la liaison piétonne entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Crois-de-Rive.**
4. Rapport des Commissions
 - Préavis 5/23 – Révision du règlement des sépultures et du cimetière
 - Préavis 7/23 – Budget 2024
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Communications de la Présidente
7. Communications de la Municipalité
 - 7.1 Information relative au dépôt du préavis sur la rénovation de l'Auberge de l'Etoile
8.
 - a) Droit d'initiative
 - b) Communications individuelles
9. Contre appel

La Présidente signale que les dépôts de préavis, dorénavant devraient être envoyés avec l'ordre du jour, ce qui n'a pas été possible cette fois. De plus, par souci d'économie de papier, les préavis ne seront plus déposés sur toutes nos places. Quelques exemplaires seront à disposition à l'entrée de la salle de réunion.

Elle signale également un dépôt de préavis supplémentaire, ce qui modifie l'ordre du jour.

Après lecture par la Présidente, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que modifié.

M. P.-R. Mayor dit que le Bureau a décidé d'annuler la séance du 12 octobre, n'ayant pas de rapport prêt. Toutefois, le rapport 6/23 n'est pas à l'ordre du jour et à sa connaissance le Conseil n'a pas reçu d'informations de la Présidence sur l'empêchement de la commission ad-hoc de rapporter ce jour, comme le préconise l'article 43 du règlement du Conseil. C'est pourquoi, il demande à notre Présidente de communiquer au Conseil les motifs de l'absence de ce préavis au point 4 de l'ordre du jour et qui a pour effet, d'empêcher le Conseil de voter ce soir pour ledit préavis.

La Présidente répond que la commission en question n'a pas fini son travail. Il s'agit d'un gros dossier. Il en est de même pour le préavis 4/23.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023

La Présidente ouvre la discussion.

M. J. M. Toinet signale une petite correction en page 4. Il faut lire le verbe « raisonner » et non « résonner ».

M. P. Vallon signale une erreur sur l'orthographe du nom « Implenia ». Les modifications seront faites dans le PV définitif

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents et 4 abstentions, le procès-verbal est accepté.

3. Dépôt de préavis :

Préavis 8/23 Demande de crédit pour l'achat de véhicules pour la Sécurité municipale et le Service de la voirie et des espaces verts

Commission : Mmes G. Paolino et A.-L. Vogel, MM M. H. Duvoisin, C. Meystre et C. Riccio

Préavis 9/23 Demande d'un crédit de Fr. 265'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage et l'élargissement en voie mixte de la liaison piétonne entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Crois-de-Rive.

Commission : Mmes C. Monneron et A. Perret, MM S. Kazandjian, J. Querol et P. Vallon

4. Rapport des commissions

5/23 révision du règlement des sépultures et du cimetière

M. H. Perret résume le rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion

Ce préavis contient un amendement dont la teneur est la suivante :

« Les personnes ayant résidé pendant 20 années consécutives sur le territoire de la Commune de Préverenges sont assimilées à celles qui y sont domiciliées »

M. A Garraux explique que les murs du cimetière ne sont pas extensibles et que même si actuellement, beaucoup plus de gens se font incinérer, on ne sait pas ce qu'il va se passer ces prochaines décennies. Mais l'amendement déposé ne représente pas d'opposition de la part de la Municipalité. S'il y a un besoin dans 10 ou 30 ans, la Municipalité en place réfléchira alors à adapter le cimetière.

Mme V. Eggenberger demande si ce cas s'est déjà présenté.

M. A. Garraux répond qu'il n'est pas à même de répondre ce soir. Aucun cas de personnes décédées à l'étranger et qui voulaient revenir se faire enterrer à Prévèrenges ne s'est pas présenté récemment.

La discussion est close sur l'amendement.

M. J. Chomette aimerait savoir ce qu'est un jardin cinéraire végétal.

M. A. Garraux répond qu'actuellement, si on se fait incinérer, on va au Jardin du Souvenir. Ce qui représente une fosse commune dans laquelle toutes les cendres sont versées. Le jardin cinéraire représente quand même une tombe, petit lieu où l'urne peut être déposée dans un parcours végétalisé. L'ordre n'est pas aligné comme les tombes. C'est beaucoup plus agréable. A Berne, par exemple, il y a des forêts entières où l'on peut « rencontrer » différentes personnes au pied d'un arbre par exemple.

A Prévèrenges, ce qui est proposé est bien plus modeste : il y aurait une petite partie du cimetière avec des arbustes et les personnes pourront choisir leur arbuste définitif.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'amendement est accepté à la majorité des Conseillers, pas d'avis contraires et 2 abstentions

A l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 5/23 du 30 août 2023,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le règlement sur les sépultures tel que présenté et amendé, ainsi que la tarification y relative

7/23 Budget 2024

M. Antoine Chappuis résume le rapport de la commission des finances.

La Présidente explique qu'elle va traiter ce sujet d'abord section par section. Ensuite elle ouvrira la discussion sur l'entier du budget 2023.

Section 1. Administration générale

La Présidente ouvre la discussion sur la section 1.

Mme A. Pictet-Vallon aimerait parler du point 112 du rapport de la commission des finances qui parle de l'économat, de la chancellerie et des services. Elle signale que nous sommes labellisé « cité de l'énergie », on fait tous les efforts pour enlever le papier et nous avons une augmentation des fournitures de bureau et des photocopies.

M. G. Delacrétaz répond que l'année dernière, la Municipalité avait fortement réduit ces postes. Toutefois en fait le montant provisionné n'est pas inscrit pour se faire plaisir, mais correspond bien à la réalité. Il y a aussi beaucoup plus de courriers de réclamation, par exemple et il faut leur répondre. Comme il n'est pas possible de toujours répondre par mail, il faut bien du papier pour imprimer une lettre et une copie pour les archives. En fait, ce montant montre que la Municipalité a été un peu trop optimiste l'année dernière, le montant budgété est beaucoup plus proche de la réalité. Un budget est une prévision mais il n'est bien sûr pas obligé de dépenser le montant jusqu'au dernier centime.

Mme M. Ben Hassena propose de faire une moyenne des 4 dernières années et il y aurait un écart de plus ou moins 5% pour arriver à un chiffre proche de la vérité. Le chiffre montre presque le double de l'année dernière.

M. G. Delacrétaz redit qu'un budget est une somme prévue. L'année dernière, cela a été réduit au maximum parce que la Municipalité a voulu vraiment aller au minimum. Il rappelle que le Conseil n'avait pas accepté l'augmentation du taux d'impôt. Donc tous les comptes avaient été minimisés quelquefois même un peu trop. Dans le cadre de la préparation du budget, la Municipalité fait des moyennes sur 5 années, mais peut-être pas sur le papier utilisé.

Mme M. Ben Hassena comprend et voit bien tout le travail qui se fait. Mais elle pense que d'une façon générale, un sou est un sou. Comme nous vivons des temps difficiles, elle trouve qu'il faut tout faire pour essayer de baisser partout où il est possible. Toutes les rubriques devraient être revues à la baisse pour que l'on puisse avoir un budget plus proche de la réalité.

M. J. M. Toinet a une question concernant le chiffre 130.3170.1, qui parle de la sortie du personnel communal et qui était avant, représenté par le chiffre 113.3170.1. S'il comprend bien, en faisant l'addition des 2 comptes, on arrive à des montants significativement supérieurs en 2024, alors qu'il est mentionné qu'il s'agit d'un transfert. En additionnant les montants, on arrive à une somme de Fr. 41'500.- alors qu'en 2023, on était à Fr. 25'000.-. Donc cela fait une augmentation de Fr. 16'500.- alors que l'on parle de frais compris auparavant dans un compte. Comment est-ce possible ?

Et la même question pour le compte 130.3185.2 qui passe à Fr. 27'200.- alors qu'il était à zéro en 2023. Et il est mentionné que c'était inclus dans le compte 420.3185.4. Ce compte augmente d'au moins Fr. 20'000.- Il a le sentiment qu'il y a des augmentations qui ne sont pas claires.

Mme K. Storm Devolz répond qu'il est vrai que lorsque l'on parle de reclassification, la Municipalité s'est rendue compte qu'un compte commun à différents services manquait de transparence et a donc voulu être plus transparente en ce qui concerne ces coûts. C'est pourquoi, sous la rubrique RH, la Municipalité a pu mettre la sortie du personnel communal qui représente des coûts effectifs. Par contre, en ce qui concerne les réceptions et manifestations, il s'est avéré que le budget 2023 est trop court. Aussi il y a maintenant, une représentation exacte de l'endroit où ces coûts seront générés. Idem pour les frais de gestion RH, les Municipaux se sont rendus compte qu'avec la création du nouveau service RH, de nombreux cas de personnel génèrent des frais d'avocat. Ces frais n'étaient pas budgétés individuellement. Raison pour laquelle le budget a été fait comme ça tout en espérant que la réalité soit juste. Cela reste une estimation. Ces frais n'existaient pas auparavant.

Mme A. Pictet Vallon dit que toujours en page 12 du budget, il n'y a pas de modifications, concernant Univers 1028. Elle trouve qu'il y a quand même une jolie augmentation du traitement du personnel.

Mme K. Storm Devolz répond que cela ne représente que 2% d'augmentation sur tous les salaires existants ainsi qu'un ou deux stagiaires. Les barèmes ne sont pas les mêmes.

M. R. Cresta revient sur le compte 130.3170.1 et demande ce que représente le chiffre de Fr. 13'000.-, alors qu'il n'y avait rien l'année dernière.

Mme K. Storm Devolz répond que les événements du personnel sont bien une reclassification du compte 113. 3170. 3 qui aurait dû diminuer de la même somme. En fait la Municipalité s'est rendue compte que dans les manifestations, le budget a été dépassé.

M. G. Delacrétaz ajoute que les coûts supplémentaires sont également dus au nombre important de nonagénaires et centenaires qui vont être fêtés l'année prochaine. Cela va représenter environ Fr. 10'000.- qui n'ont pas été budgétés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 2. Finances

La Présidente ouvre la discussion sur la section 2.

Mme A. Pictet Vallon signale le point 220. 3223.15 à la page 16 du budget et constate que ces emprunts à moyen et long terme n'apparaissent pas les autres années. Elle demande ce que cela concerne.

M. A. Chappuis explique que la Municipalité a essayé de prévoir le coût des intérêts futurs. Cela représente des préavis et des montants que nous voterons dans le courant de 2024. Il y en aura un certain nombre. Cela reste difficile à estimer car certains préavis seront peut-être refusés par le Conseil. On a vu que le ménage commun de la Commune pouvait fonctionner sans emprunt, ce qui est une bonne nouvelle.

M. G. Delacrétaç dit que nous aurons déjà le préavis concernant la crèche-garderie « Les Petites Voiles » qui est en train d'être mise en place, au Rionzi. Les travaux ont commencé hier et devraient se terminer fin août. Un emprunt risque d'être contracté pour ce montant. Et peut-être qu'il y en aura d'autres. Donc par prudence, quelques frais ont été anticipés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 3. Domaine et Bâtiments

La Présidente ouvre la discussion sur la section 3.

M. M. Badoux dit que malgré les efforts faits sur ces coûts, notre budget est toujours déficitaire, ce qui n'est pas durable dans le temps. Ce n'est pas un bon signal pour nos citoyens l'année où on accepte d'augmenter les impôts. On sait que lorsque l'on doit économiser, le chemin le plus classique est de renoncer à augmenter les postes de travail. Cette remarque générale l'amène à une question bien précise sur le chapitre 3.5.10 : dans un domaine où il est convaincu que les montants n'ont pas été mis à la légère dans le budget et bien qu'il comprenne le besoin légitime, ne serait-il pas possible de reporter ces augmentations à des jours meilleurs ?

M. M. Zenger répond qu'une partie de cette somme représente un transfert de personnes vers l'informatique. Ce n'est peut-être pas idéalement formulé, mais en fait, il y a 0,3 ETP qui vont vers l'informatique. Donc l'augmentation pour les bâtiments représente 0,6. Si on regarde le nombre de personnes qui ont été suppléés par des remplaçants, juste pour maintenir le minimum de fonctionnement pour avoir des bâtiments fonctionnels, il faudrait même plus d'ETP que ce qui est demandé dans le budget. Il ne voit pas comment repousser cette dépense, tout en étant bien conscient de la prudence à avoir avec de telles dépenses.

M. M. Badoux remercie M. M. Zenger pour cette réponse claire et il est convaincu du besoin légitime. Mais il demande si des temporaires ont été engagés, des réductions auraient pu être trouvées à autre part.

M. M. Zenger répond qu'en théorie, on pourrait penser cela, mais la réalité est que la Municipalité risque de dépasser le budget 2023.

Mme K. Storm Devolz ajoute que le service de conciergerie est actuellement sous tension. Il y a des dépressions, des gens fatigués, des gens malades donc, en 2023, la Municipalité n'a pas eu d'autres choix de faire appel à une entreprise externe. Donc les comptes actuels 2023 montreront un dépassement du budget avec une ligne : personnel externe, entreprise externe. La Municipalité a dû les engager pour faire les nettoyages et éviter des heures supplémentaires. Les heures supplémentaires coûtent plus cher que d'avoir du personnel fixe. La Municipalité a fait le calcul des heures de travail effectuées par la société externe et les heures supplémentaires de ses propres employés : 0,6 ETP, voire même un peu plus. Donc l'augmentation a été obligatoire.

Mme M. Ben Hassena demande, en ce qui concerne la téléphonie au N° 3510.3182.0, si le rabais de 6%, concernant ce poste est dans la prévision du budget. Est-ce que cela représente un prix spécial obtenu en prestation ou est-ce que c'est une estimation ?

M. M. Zenger répond que la Municipalité a essayé d'être au plus près de la réalité.

M. M. Ben Hassena signale, à titre d'exemple, qu'elle a baissé ses factures de téléphonie et d'internet de 50%, rien qu'en négociant au mois de novembre pour les 24 mois prochains. Elle propose donc que la Municipalité en fasse de même.

M. M. Zenger explique que la Municipalité compare toujours les divers abonnements et qu'elle essaie d'avoir les solutions les plus performantes pour la Commune.

M. P. Ihmlé pose une question de détail sur le compte 35.103011. En comparant avec les autres budgets, il constate une augmentation de 9,2 %, alors que sur le compte de la caisse de pension, l'augmentation est de 16,9 %, ce qui n'est pas proportionnel. Comment se fait-il que la caisse de pension augmente plus que les frais. Quelles mesures de prudence a-t-on imaginé ?

Mme K. Storm Devolz répond que c'est dû au fait qu'il y avait des gens qui étaient payés à l'heure et qui n'étaient pas déclarés à la caisse de pension. La correction a été faite pour le budget 2024.

M. J.-M. Toinet revient sur le point projet de développement durable, n° 35.3656.0 et il a compris à quoi servait l'augmentation. Mais en comparant avec 2022, il se demande ce qu'il s'est passé en 2023. De plus, il semble qu'en 2024, il y aura une nouvelle stratégie.

M. M. Zenger répond qu'il y aura un petit changement. Jusqu'à maintenant, cette somme était utilisée pour différents projets développés au cours du temps. Une partie du budget restera dédié à cette stratégie. Sur la somme est pris l'équivalent d'un 15% de la somme. Un conseiller externe qui aura la charge de différentes analyses nécessaires pour s'assurer que les investissements soient faits avec le plus de pertinence et de rentabilité possible. Cela permettra d'investir sur des changements ciblés. De plus environ Fr. 6'000.- fait l'objet d'un accord avec d'autres communes de la région de Morges pour un projet spécifique visant à optimiser les choix de gestion énergétique au niveau régional. Ce projet est en lien avec Région Morges, en collaboration avec les communes qui nous entourent.

M. J.-M. Toinet remercie de la réponse mais dit qu'il serait plus correct de parler d'un budget de recherche et de développement

M. M. Zenger répond qu'en partie c'est correct. Mais ce budget laisse une toute petite marge pour commencer des projets concrets. Avec cette somme, on ne peut pas refaire un éclairage entier par exemple.

M. G. Delacrétaiz ajoute que comme l'a dit son collègue M. Zenger, Préverenges travaille avec Région Morges. Pour cette région il y a une organisation en « COPOL » (comités de politique régionale) dont une en environnement. Dans ce cadre, il y aura également un certain nombre de projets, dont par exemple « Un toit au soleil » et précise qu'il aura d'autres actions. On est au balbutiement de cette transition vers la durabilité. Préverenges ne le fait pas seul mais en collaboration. On pourra aussi accompagner les citoyens à moindre coût dans des projets.

M. P. Vallon a une question concernant les locaux aux Uttins regroupant la Ludothèque et Soleil d'Automne. Il aimerait une information par rapport à la convention d'usage qui court jusqu'au 31 décembre 2024. Il demande si cette convention aura une suite.

M. M. Zenger répond qu'en principe cela va continuer.

M. M.-H. Duvoisin revient sur le montant de Fr. 75'000.- pour le développement durable. Il nous rappelle que si nous rapportons cette somme à notre budget, cela ne représente que 2,5 pour mille. On parle de COP 28 et il trouve que l'effort est très restreint.

Mme M. Ben Hassena dit qu'à la page 18, concernant l'électricité du bâtiment de la Voirie au Trési, la consommation de cette électricité augmente de 20% dans le budget 2024. Elle demande à quel projet correspond cette augmentation.

M. M. Zenger répond qu'il y a un bus électrique supplémentaire à charger.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 4. Travaux

La Présidente ouvre la discussion sur la section 4.

M. J. Scherer demande sur le compte 450.3188.2, si l'augmentation de Fr. 10'000.-est due au nombre de tonnage de déchets récoltés et si cela compense l'arrêt des bennes vertes qui circulaient de quartier en quartier.

M. A. Garraux répond que l'idée est de faire du porte à porte avec les containers bruns. Un rappel de l'action permettant d'acheter les containers bruns est fait chaque année auprès des propriétaires. L'idée était de supprimer les bennes

vertes pour que les containers bruns soient pris devant la porte des gens et que ces derniers n'aient plus besoin de se déplacer. De plus, il y avait du tourisme de déchets. Le coût du transport n'est pas négligeable.

Mme A. Pictet Vallon rebondit sur cette question en disant qu'il y a quand même un bénéfice. L'arrêt des bennes vertes avait entraîné des économies. Mais elle ne constate pas ces économies ? Pour le moment, on voit que cela coûte plus cher de venir chercher les containers à domicile.

M. A. Garraux explique que lorsque la commune avait les bennes vertes, il y avait un prestataire qui déplaçait ces bennes et qui les traitait, donc cela représentait des coûts qu'il n'y a plus maintenant. Il faudra voir ce qu'il en est au niveau des comptes 2023. Les bennes vertes étaient trop publiques et nécessitaient un certain tri qui coûtait cher. Le système de containers bruns fait partie d'un mandat existant pour ramasser les sacs blancs et les containers bruns. Cette activité fait donc partie d'un contrat de marché publique qui a été renouvelé en 2023.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 5. Instruction publique et cultes

La Présidente ouvre la discussion sur la section 5.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 6 – Police :

La Présidente ouvre la discussion sur la section 6

Mme A. Pictet Vallon demande ce qu'il en est du traitement du personnel. Il devrait y avoir une baisse des heures supplémentaires.

Mme K. Storm Devolz répond qu'une indemnité de service avec un montant fixe leur coûte moins cher que de payer les heures supplémentaires. Il faut noter que le règlement du personnel aujourd'hui mentionne que les heures supplémentaires doivent être reprises en congé. Le nouveau service RH permet de faire des rapports et d'avoir une meilleure vision sur la situation de ces heures supplémentaires. La Municipalité est dans une situation où il n'est juste plus possible de reprendre l'entier des heures accumulées. Elle sera donc obligée d'en payer une partie. Finalement, pour organiser une nouvelle stratégie pour le futur, elle a choisi cette solution qui, sur le long terme, coûtera moins cher.

Mme M. Ben Hassena parle du compte 610 310.1.0 qui concernent des photocopies. Elle demande si ce chiffre n'est pas compris dans les Fr. 22'000.- prévus dans la rubrique.

M. A Garraux répond que l'an passé, le budget n'a pas été coupé. Cela concerne les amendes, les carnets, etc.. Pour les naturalisations, il y a aussi beaucoup de paperasses et de dossiers. Comme le volume ne baisse pas, il n'y avait aucune raison de changer. C'est un poste extrêmement stable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 7 – Sécurité sociale :

La Présidente ouvre la discussion sur la section 7

M. V. Perret demande à propos des augmentations de salaires qu'il ne conteste pas, s'il y a des points de comparaison avec des autres Communes de la même taille que Préverenges et si Préverenges offre des salaires comparables aux autres communes.

Mme K. Storm Devolz répond qu'avec des augmentations salariales entre 2% et 3%, Préverenges est plus ou moins dans la bonne ligne. Par contre le niveau salarial de Préverenges est plus bas. Certains employés sont partis dans des Communes avoisinantes pour le même poste, voire avec moins de responsabilités et ils gagnent plus. Il y a aussi des employés aux Guifettes qui sont en dessous des barèmes.

M. A Chappuis ajoute que les demandes d'augmentations salariales au niveau cantonal, sont de 5% à 7% pour 2024.

M. P. Vallon demande, au nom de Soleil d'Automne une correction sur l'intitulé du point 710.3663.0, La course annuelle offerte à 200 seniors de Prévèverenges n'est pas un cadeau fait à Soleil d'Automne. La Commune fait des économies grâce à Soleil d'Automne qui en assure l'encadrement et le suivi, ainsi que l'organisation. Il aimerait donc que dans le prochain budget et déjà dans les comptes 2023, on remplace cette dénomination par celle qui se trouve dans le commentaire sans le mot cadeau.

M. G. Delacrétaz répond que ce sera noté : sortie des Aînés et non plus Soleil d'Automne Il s'agit d'un archaïsme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente ouvre alors la discussion sur l'ensemble du budget.

M. S. Simon nous demande de prendre le budget en page 54. Il aime beaucoup ce tableau car il synthétise sur une page les dépenses de la Commune et surtout les variations par rapport au budget de l'année précédente. On y constate, à la ligne 31, que les dépenses, les biens, les services et les marchandises qu'achète la Commune sont sous contrôle et même en diminution de 3,98%, c'est bien.

Par contre, on constate au compte 301, personnels administratifs et d'exploitation une augmentation de 9,82% ou de Fr. 464'715.-. Cette augmentation l'a interpellé et le choque d'autant plus si on lit, en page 2 du budget et aussi en page 9, le commentaire de la Municipalité. La Municipalité a prévu une augmentation de 2% de la masse salariale comprenant l'évolution due à l'inflation, les primes et quelques augmentations de salaire. Nulle part avant la page 57 n'apparaît l'augmentation globale de 9,82% et surtout pas sur la page 9 où il y a des détails des augmentations par section. Il demande donc les raisons de cette augmentation et quelle est la vérité dans ce budget, 2 ou 10% ? y aurait-il tromperie sur la marchandise ?

Mme K. Storm Devolz répond que non il n'y a pas de tromperie sur la marchandise. Elle confirme avoir fait la même analyse que M. S. Simon à la page 54 sur la totalité du compte, les Fr. 572'000.- d'augmentation du personnel. Les explications sont les mêmes que si l'on regarde la ligne 30 ou la ligne 301. On les a évoqués au cours de la soirée, on peut les résumer en 5 points. Pour le personnel en général, il y a les 2% d'augmentation du salaire, cela fait à peu près Fr. 100'000.-. Il y a ensuite des remplacements effectués durant le courant de l'année 2023, du personnel qui est parti que la Municipalité a dû réengager au taux du marché actuel. Comme il a été évoqué, les salaires de notre Commune étant bas, les salaires ont dû être adaptés lors de l'engagement des nouveaux employés. Ça se voit dans les différentes sections. Le troisième point, il y a eu une augmentation des ETP de 1.765. La conciergerie a été évoquée à 0,882 avec les explications y relatives. Il y a une nouvelle demi position pour 8 mois au budget qui fait 0,33 ETP pour un poste de communication parce que les Municipaux sont conscients que la communication aujourd'hui n'est pas idéale et ils aimeraient améliorer leur politique de communication pour tous les interlocuteurs de la Commune, que ce soient les citoyens, les commerçants et les employés. Il y a également un plus 0,22 à la Voirie qui est en sous-effectif en ajoutant des changements de personnes qui ne coûtaient pas grand-chose car elles sont à l'assurance. A terme il faudra remplacer ces personnes. A la cantine, il y a une augmentation de 0,1 point. Pour le surplus, il s'agit d'ajustements de personnes qui ont passé de 70% à 75% de travail. En augmentant ainsi le taux de travail, on évite de payer des heures supplémentaires. Enfin il y a un petit montant au budget 2024 pour payer ces fameuses heures supplémentaires qui deviennent non gérables. Sans oublier un dernier montant qui concerne les Guifettes avec augmentation de salaire bien qu'il soit possible que l'AJEMA le subventionne. Quoi qu'il en soit, tout doit être budgété.

M. S. Simon dit qu'il est d'accord avec les augmentations liées aux personnes supplémentaires : il y a donc une augmentation des ETP par rapport au budget 2023, on passe de 58 personnes à temps plein à près 60 personnes. Donc il y a 2 personnes supplémentaires, ce qui fait à peu près 3% d'augmentation de personne ETP. Par contre, il y a 9,82% d'augmentation de la masse salariale. L'administration et l'augmentation de traitements est de 10,38% de la masse au budget 2023. Pour les concierges et auxiliaires, cela représente 9,27%, ce qui

fait Fr. 96'000.- Pour la voirie, dont le nombre d'ETP ne change quasiment pas, on a 10,66% d'augmentation, Fr. 76'100.- et enfin pour les Guifettes on a parlé de 12,57%. Ainsi on arrive à ce total de 9,82 %. Donc malgré le nombre d'ETP qui certes est en augmentation et peut-être quelques corrections de salaire lié à des embauches, il a du mal à comprendre comment dans toutes ces sections évoquées, on arrive à des augmentations de salaire de plus de 10%.

Mme K. Storm Devolz dit que les chiffres sont justes. Par exemple à la Voirie, l'ETP ne change pas beaucoup. Aujourd'hui, la commune bénéficie d'une indemnité d'assurance pour un collaborateur qui doit être remplacé. Il y a donc les 2% d'augmentation de la masse salariale sur tout le service de la Voirie plus un effectif 0,8 pour compenser la personne malade. Ce qui fait une vraie augmentation à la Voirie. Le service de conciergerie est vu son nombre d' ETP augmenté , en plus du remplacement de l'adjoint, parti dans une autre commune, qui coûte plus cher. Et ce ne sont pas quelques centimes de plus. Quand on compare le budget 2023, il y a eu des augmentations faites dans le courant de l'année 2023. On verra dans les comptes 2023, que le budget est légèrement dépassé. Les chiffres de septembre 2023 définissent ce qui va être budgété pour 2024. Elle ajoute qu'elle a fait les mêmes calculs que M. S. Simon et confirme que les chiffres sont justes.

M. S. Simon aimerait ajouter un petit mot en conclusion. Il rappelle que l'augmentation est de Fr. 464'000.- par rapport au budget 2023. Il dit que dans les comptes 2022 qui font aussi partie du budget, nous étions à 4,6 millions de masse salariale et donc au budget 2024, on prévoit 5,2 millions, cela représente Fr. 600'000.- de plus. Avec l'augmentation des salaires, les charges de personnel et les autres charges augmentent aussi. Ainsi les charges sociales augmentent de Fr. 132'000.- Donc l'augmentation totale par rapport au budget 2023 représente Fr. 600'000.- de plus. Il rappelle que l'augmentation liée au nouveau taux d'imposition nous a fait gagner Fr 970'000.- Donc sur ces Fr 970'000.-, Fr 600'000.- partiront en salaires supplémentaires.

Mme K. Storm Devolz partage le constat de M. S. Simon, et ajoute un dernier point. Elle dit que la Municipalité est en train de transformer l'administration qui est une administration qui n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Le personnel a été augmenté dans ce département pour pouvoir gérer de manière correcte et décente ce service. Les ETP augmentent et les coûts y relatifs aussi, mais c'est une réalité qui ne peut pas continuer. Il y a beaucoup de retard actuellement. La Municipalité essaie d'avancer sans faire de dépenses hors de contrôle.

M. A. Chappuis remarque que l'on vit dans une société qui complexifie sur le plan légal d'une manière extraordinaire son fonctionnement alors qu'au départ cela paraissait simple. Il a vécu dans sa carrière personnelle au Centre Patronal, des situations dans lesquelles un collaborateur qui faisait le travail en 2 heures, par exemple, et bien 10 ans après, il faut environ le double d'heures pour faire le même travail. Aujourd'hui, une chose simple prend beaucoup plus de temps qu'il y a 20 ans et donc forcément, il faut engager plus de personnel pour accomplir des tâches, qui, finalement ne sont pas si différentes que celles d'il y a 10 ou 15 ans.

M. P. Ihmlé a fait les mêmes constats que M. S. Simon. Il dit qu'il a eu un peu de peine à trouver les informations. Il souhaite que de plutôt chercher dans tous les documents des ETP, les augmentations de salaire, il trouverait utile d'avoir un tableau des ETP.

Le tableau des charges par nature en page 54 du budget est très intéressant. Il souhaite également que soit ajouté dans ce tableau, le réel des comptes 2022 et 2021. Alors qu'actuellement sur cette page, on compare des budgets avec des budgets et donc avec ces derniers les incertitudes. Pour faciliter la lecture, il devrait au moins y figurer une colonne supplémentaire de comptes. Ce serait utile afin de pouvoir en tirer des conclusions.

Il a une autre question concernant le tableau des revenus par nature, page 58, notamment les impôts sur le revenu, la fortune et les impôts personnels. On constate une augmentation. Par contre, si on regarde l'année 2021 et les comptes 2022 qui ne sont pas sur cette page, on constate 16.9 millions en 2021,

16,8 millions en 2022, ce qui est stable, et en 2023 une augmentation d'un million en encore en 2024, une nouvelle augmentation d'un million. Il trouve que lorsque l'on compare les budgets 2021 et 2022, on prévoit toujours trop de revenus d'impôts. Il faudrait plus de prudence sur ce compte car le budget est toujours supérieur à ce qui entre dans les caisses de la commune.

M. G. Delacrétaz répond que sur la question des colonnes, ce sera volontiers présenté différemment. Toutefois, il nous invite à aller voir les comptes dans d'autres communes et nous pourrions constater que Préverenges est très généreux avec son Conseil : il y a beaucoup d'informations que les autres communes ne communiquent pas. Concernant l'estimation des revenus, il est vrai que c'est un exercice compliqué. En fait ils se fixent sur les chiffres du Canton, par rapport aux rentrées fiscales. Il nous rappelle que nous sortons de 2 ans COVID où on ne savait pas vraiment où on allait. En fait, ils sont restés dans la même logique. On voit depuis 2021 qu'il y a des choses qui se passent, mais ils sont restés dans la lignée des rentrées d'argent. Il est vrai que pour 2024, ils ont pris les mêmes données à peu près que 2023. Et en 2023, il y avait quelques nouveaux habitants. Un des problèmes à Préverenges est que le nombre d'habitants stagne, voire diminue. Ils ont tenu compte de cette variation d'impôts et ils espèrent que la péréquation donnera un bol d'air, mais ce sera dans 2 ans.

M. P. Ihmlé comprend. Mais il revient sur la ligne 45 page 58 : si on analyse les comptes 2021 et 2022, il faut vraiment être plus prudent et s'assurer que les revenus sont là. La systématique de la construction du budget est de faire preuve de prudence. Les revenus ont été budgétés de manière conservatrice et il demande que les dépenses soient aussi budgétées de manière conservatrice.

M. A. Chappuis dit que les adaptations de salaire ont été légèrement contestées. Il ajoute que dans les entreprises aussi, cela va augmenter entre 2 et 4%. Automatiquement, les revenus bénéficieront de ces augmentations salariales.

M. M. Badoux précise que dans ces hypothèses, il soutient la Municipalité. Il est toujours intéressant de savoir où on en est en décembre 2023 afin de pouvoir voter ce budget.

M. G. Delacrétaz répond qu'au niveau des rentrées, que pour l'instant, ils sont encore en retard. Pour le moment, ils sont dans le même scénario qu'en 2022. C'est mieux que 2021, mais ils ne sont pas arrivés à l'estimation qu'ils aimeraient. On s'avance vers des rentrées fiscales surestimées. Et les charges ne vont pas représenter trop de problèmes par rapport à ce qui a été budgété.

M. J. M. Toinet remercie les intervenants pour la bonne discussion. Il se demandait si la Municipalité pourrait avoir un compte communication pour les habitants de la Commune. Ce conseil a voté une augmentation d'impôts pour l'année prochaine et on s'aperçoit que 60% du montant sera distribué aux employés de la Commune qui représente une soixante de personnes. Donc chacun contribue pour que cela finisse dans le même pot. Il demande si cela ne devrait pas être communiqué à la population ? Le reste sera certes distribué pour les prestations dévolues aux habitants, mais très peu en fait. Il doute que le contribuable comprenne ce que la Municipalité a fait avec cet argent.

M. G. Delacrétaz répond qu'il l'avait indiqué au moment du vote sur le taux d'imposition et la volonté était surtout de contenir le déficit. Cette augmentation noyée dans les salaires est une vision fautive. La Municipalité a restreint les autres objets qu'elle aurait voulu faire grandir dans le budget, en attendant la nouvelle péréquation vaudoise. Il rappelle que depuis des années la Municipalité ne voulait pas augmenter les impôts mais seulement maintenir le taux d'imposition. Elle a tenu parole. Beaucoup de communes ont fait différemment. La Péréquation devrait venir et le personnel est en souffrance. Certes la Municipalité avait reçu le signal de la part du Conseil de ne pas augmenter les salaires. Cette approche est préjudiciable et les autres Communes sont déjà au niveau que nous avons maintenant.

M. V. Perret souligne que la commission de gestion pour l'année 2022 avait souligné le problème d'accumulation d'heures supplémentaires, qui coûtent très cher comme l'a rappelé Mme K. Storm Devolz. Il dit que cette approche est un motif de satisfaction puisque l'on voit que la Municipalité s'attelle à ce problème et cherche à le résoudre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents, 1 avis contraire et 5 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 7/23 du 12 octobre 2023,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le budget pour l'année 2024, tel que présenté par la Municipalité avec un déficit de Fr. 573'509.85

6. Communications des délégués aux associations intercommunales :

Pour la PRM, M. A. Chappuis informe que la séance du 28 novembre a été annulée, faute de préavis à discuter. Prochaine séance le 26 mars 2024.

Pour l'ERM, M. J. Scherer dit que la dernière réunion a eu lieu le 27 septembre à Echandens, en présence du Syndic, M. J. de Bénédicis. Ils ont traité de préavis standard qui parlaient de collecteurs et de conduite. Mais la discussion a été très animée en raison d'une demande de crédit complémentaire de plus 1 million pour le collecteur de l'Églantine. Après de longues discussions et le refus de certaines communes, le préavis a été accepté. Prochaine réunion le 13 décembre 2023.

7. Communications de la Présidente :

La Présidente rappelle le repas du 14 décembre prochain, dès 19h. C'est le dernier délai pour s'inscrire.

Notre Présidente aimerait revenir sur la séance de septembre dernier et sur des propos qui ont choqué, non seulement elle mais également beaucoup d'autres conseillers et conseillères si elle en croit les nombreuses personnes qui sont venus lui en parler.

Notre règlement du Conseil est clair. A chaque votation, un conseiller peut demander qu'un vote se fasse à bulletins secrets, Une telle demande ne devrait pas être considérée comme exceptionnelle.

Aussi dénigrer les conseillers qui souhaitent proposer le vote à bulletins secrets lui semble totalement contraire à l'esprit d'une séance de Conseil Communal.

Insinuer qu'un conseiller qui émettant une telle proposition serait lâche ou incapable de prendre ses responsabilités n'est juste pas acceptable.

Les propos ou plus précisément le choix des mots qui ont été utilisés lors de notre dernière séance n'est juste pas admissible.

De même il n'est pas acceptable que l'un de nous, Conseillers ou Municipaux fassions pression sur quelque commission que ce soit, et ce, quelle qu'en soit la raison.

Il n'est pas toujours aisé pour toutes et tous de s'exprimer, ni de lever la main pour voter contre un objet ou un préavis soutenu par une Commission ou la Municipalité. Ce faisant, la personnes 'expose et cela n'est pas un problème pour personne,

sauf si on sait que par la suite elle a droit à moult remarques désagréables.....

Ce n'est malheureusement pas juste mon ressenti mais bien malheureusement des situations vécues que lui ont été partagées.

Des Conseillers ont dit à la Présidente qu'ils auraient bien voulu quelquefois voter différemment mais que si c'était pour être ostracisé par la suite, ils préféreraient soit s'abstenir de voter, soit simplement voter comme recommandé par la

Municipalité ou la Commission Ad hoc. Simplement pour éviter de se sentir jugé désagréablement. On est loin d'un système démocratique.

Le Conseil, la Municipalité, la Présidente, les Conseillers, se doivent d'offrir et de garantir, lors de chaque séance, un espace de discussion ouvert et respectueux. On a le droit de ne pas être d'accord...et bien heureusement.

Le débat argumenté et dynamique est toujours très bénéfique pour autant s'il soit basé sur des échanges respectueux et qu'il permette ainsi à chacun de se sentir libre de s'exprimer, que l'on soit intrépide ou timoré.

Elle ne va pas s'étendre sur le sujet, elle pense que ses quelques mots sont assez clairs.

Notre Présidente aimerait juste lire un petit extrait de l'introduction que Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'Etat a écrit au début de l' « Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises. », véritable petite bible disponible online ..qu'elle recommande fortement

« Je crois au dialogue fécond empreint de respect et de confiance entre les deux niveaux institutionnels. L'Etat et les communes n'ont pas d'autres possibilités que de travailler ensemble, dans le respect du cadre légal et de leurs compétences spécifiques »

Voilà elle en a fini avec son petit coup de gueule, qu'elle a pas mal hésité à partager. Mais elle pense que cela fait partie de ses responsabilités de Présidente, qu'il n'en déplaît à certains.

Prochains conseils communaux 2024 :

8	février	2024 à 20h00
21	mars	2024 à 20h00
18	avril	2024 à 20h00
16	mai	2024 à 20h00
20	juin	2024 à 19h00 comptes et gestion + élections
19	septembre	2024 à 20h00 arrêté d'imposition
10	octobre	2024 à 20h00 budget 2025
5	décembre	2024 à 20h00

Elle rappelle également que le 3 mars 2024 auront lieu les votations fédérales sur 2 objets soit

- Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite », initiative pour une 13^e rente AVS.
- Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

8. Communications de la Municipalité :

Dicastère : Administration communale – Finances – Écoles – Social et Cultes

M. Guy Delacrétaz

Pas de communication.

Dicastère Développement durable – Transports publics – Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique

M. Manuel Zenger

Église de Préverenges

Les travaux de rénovation de la peinture des façades de l'église sont maintenant terminés. Le budget imparti a été respecté.

Informatique communale – Sécurité

Compte tenu des importants changements opérés au niveau de l'infrastructure informatique de la commune, un nouvel audit de sécurité a été effectué ces

derniers jours. Les résultats de cet audit ne sont encore pas connus mais feront l'objet d'analyses.

Dicastère : Ressources humaines – AdminNextGen – Économie – Culture et Jeunesse

Mme Karine Storm-Devolz

Pas de communication.

Dicastère : Urbanisme – Constructions – Mobilité – UAPE

M. Hervé Nusbaumer

Une information complète sur la rénovation de l'Auberge de l'Etoile sera communiquée parallèlement.

M. H. Nusbaumer fait une présentation sur l'historique de l'Auberge de l'Etoile. Nous devons trouver le préavis, normalement pour la séance prochaine.

Dicastère : Sécurité publique – Espaces verts et voirie – Protection civile – Sports

M. Alain Garraux

Pas de communication.

9. a) Droit d'initiative

Il n'y a pas de droits d'initiatives déposés ce soir.

b) Communications individuelles

Mme A. Garraux remercie les huissiers pour la décoration de la salle. Elle demande si la lumière de l'horloge de l'église sera remise.

Elle ajoute que quelques conseillers sont allés suivre les débats à St-Sulpice, concernant le préavis du Port. Elle remercie donc notre Conseil pour notre bienveillance et nos respectueux et cordiaux messages, parce que là-bas, cela tire à balles réelles et franchement que l'on continue sur cette voie. Elle espère que nous n'aurons jamais de partis à Préverenges.

M. M. Zenger répond qu'il va voir ce qu'il se passe avec l'éclairage de l'horloge.

M. S. Simon souhaite parler d'une association d'aide aux personnes en difficultés dont il fait partie.

M. J. Chommette remercie la commission des finances qui a bien travaillé pour nous présenter ce budget. Il ajoute qu'en tant qu'ancien membre de la commission de gestion, ils avaient réclamé hauts et forts pour avoir un service RH digne de ce nom et là nous y sommes.

M. M. H. Duvoisin signale que la Commune de St-Sulpice a déjà voté concernant le port du Laviau. Nous avons le préavis 6/23 à discuter le 8 février. Il signale que sur le site de la Commune de St-Sulpice, il y a le rapport, ainsi que le rapport de minorité. Il nous invite à les lire. Il n'aimerait pas empiéter sur la commission ad hoc, mais il dit que c'est intéressant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Secrétaire procède au **Contre-Appel**.

Il est 23h15 lorsque la Présidente clôt la séance

La Présidente
Sylviane Lambelet-Blanc

La Secrétaire
Claude de Titta



Approuvé lors de la séance du 8 février 2024